



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
SOCIETE ANONYME
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2013

LIBELLES	DEUXIEME TRIMESTRE 2013	DEUXIEME TRIMESTRE 2012	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2013 AU 30/06/2013	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2012 AU 30/06/2012	31/12/2012	VAR en %
1- Produits d'exploitation bancaires r€	149 255 869,532	130 101 614,614	281 264 149,610	249 700 035,757	509 993 478,967	12,6%
* Intérêts	97 356 545,499	80 448 550,066	184 666 684,574	156 631 391,804	325 677 426,221	17,9%
* Commissions en produits	22 630 760,144	20 957 786,197	42 805 351,649	40 335 001,323	83 706 550,238	6,1%
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	29 268 563,889	28 695 278,352	53 792 113,387	52 733 642,630	100 609 502,508	2,0%
2- Charges d'exploitation bancaires r€	35 944 169,725	31 374 787,645	69 563 214,661	61 521 887,156	128 231 388,562	13,1%
* Intérêts encourus	34 913 721,630	30 373 435,792	67 719 134,480	59 756 391,375	124 385 866,872	13,3%
* Commissions encourues	1 030 448,095	1 001 351,853	1 844 080,181	1 765 495,781	3 845 521,690	4,5%
* Autres charges	-	-	-	-	-	-
3- Produit net bancaire	113 311 699,807	98 726 826,970	211 700 934,949	188 178 148,601	381 762 090,405	12,5%
4- Autres produits d'exploitation	1 337 272,652	913 144,922	2 521 067,452	1 751 543,942	4 068 565,598	43,9%
5- Charges opératoires, dont:	56 959 821,483	54 496 453,148	111 430 997,602	106 506 106,936	220 658 992,415	4,6%
* Frais de personnel	38 147 373,088	37 451 222,555	75 911 368,526	73 698 279,967	154 159 974,948	3,0%
* charges générales d'exploitation	12 939 032,701	11 388 503,775	23 937 065,678	21 854 810,083	44 087 285,841	9,5%
6- Structure du portefeuille :	-	-	834 304 276,463	948 829 819,763	960 405 205,492	-12,1%
* Portefeuille-titres commercial	-	-	567 905 205,527	695 201 442,804	713 993 424,442	-18,3%
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	266 399 070,937	253 628 376,959	246 411 781,050	5,0%
7- Encours des crédits	-	-	5 804 381 258,659	5 504 217 122,221	5 575 874 974,919	5,5%
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	6 766 853 963,206	5 931 098 273,308	6 339 674 200,590	14,1%
* Dépôts à vue	-	-	3 210 665 315,212	2 866 662 078,257	3 019 378 901,441	12,0%
* Dépôts d'épargne	-	-	1 646 539 537,911	1 465 354 374,721	1 583 372 644,074	12,4%
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	102 951 511,270	114 702 939,035	111 444 734,598	-10,2%
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000	-
* Emprunts subordonnés	-	-	10 396 807,833	25 827 653,204	18 110 491,590	-59,7%
* Ressources spéciales	-	-	92 554 703,437	88 875 285,831	93 334 243,008	4,1%
10- Capitaux propres	-	-	537 922 105,976	485 336 550,781	537 731 131,630	10,8%

LES FAITS SAILLANTS DU 1^{ER} SEMESTRE 2013

La BIAT a clôturé le premier semestre de l'année 2013 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 211,7 MD, en accroissement de 12,5% par rapport à fin juin 2012 grâce à :**

⇒ Des produits d'exploitation bancaire de 281,3 MD, en augmentation de 12,6% ;

⇒ Des charges d'exploitation bancaire de 69,6 MD, en progression de 13,1% ;

⇒ Des charges opératoires de 111,4 MD, marquant une évolution modérée de 4,6% ;

⇒ **Des encours de dépôts de 6.766,9 MD, en accroissement de 14,1%**, avec des dépôts à vue et d'épargne évoluant respectivement à 12,0% et 12,4% ;

⇒ **Des encours de crédits de 5.804,4 MD, en légère progression de 5,5%.**

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/06/2013

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier semestre de l'année 2013.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2013 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-06-2013 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-06-2013 et non encaissés ou dont

l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2013 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-06-2013.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier semestre 2013. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2013 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de juin 2013. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/06/2013.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier semestre 2013, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2012 que celles relatives à l'année 2013.

Les données relatives à l'année 2012 sont conformes à celles publiées en Aout 2012 dans le cadre des Etats Financiers Intermédiaires du premier semestre 2012.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier semestre 2013 à 281 264 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 69 563 mD au titre du premier semestre 2013.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2012 et au 30/06/2013 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2012 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 21/06/2013.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier semestre 2012 et du premier semestre 2013 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.